

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUINTIDI 15 Pluviôse.

(Ere vulgaire.)

Jeudi 4 Février 1796.

Arrivée du feld-maréchal Clairfayt à Vienne. — Accueil fait à ce général par le peuple et par l'empereur. — Offre gratuite, faite à l'empereur par la province de Hongrie, d'une immense quantité de fourrages pour les armées impériales. — Bruits continuels de paix à Vienne. — Installation des douze municipalités de Paris. — Grands préparatifs du gouvernement français pour la campagne prochaine, si elle a lieu.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

P R U S S E.

De Magdebourg, le 18 janvier.

Les dernières nouvelles reçues de Berlin portent que, dans cette capitale, tout conserve un aspect guerrier, & qu'on a lieu de croire à de nouvelles raisons de ne pas poser les armes.

Il paroissoit que les troupes prussiennes alloient cesser d'être sur le pied de guerre, lorsque tout a changé à cet égard; & on remarque qu'il se tient de fréquents conseils à la cour, depuis que les couriers extraordinaires de Londres, de Pétersbourg & de Vienne se multiplient.

On ajoute que l'épouse du stathouder, sœur du roi, doit faire un voyage à Berlin, dès que la saison le permettra.

De sorte que de ces mouvemens on tire déjà des conjectures politiques toutes nouvelles sur les dispositions des quatre cours, qui se montrent plus unies que jamais.

Les troupes prussiennes sont entrées à Varsovie. Les commandans des puissances co-partageantes ont mis beaucoup plus de concert & de facilités dans les arrangemens relatifs à la cession des magasins & à l'affaire des limites

que ci-devant; ce qui fait présumer que l'harmonie est parfaitement rétablie entre les trois cours.

(Extrait de la gazette de Magdebourg).

A U T R I C H E.

De Vienne, le 15 janvier.

Le feld-maréchal comte de Clairfayt est arrivé ici le 12, vers les cinq heures du soir; il est descendu à son hôtel, où il a passé la soirée & où il a reçu la visite & les complimens de ses amis. Le peuple, qui croyoit qu'il se rendroit le même jour chez l'empereur, s'étoit porté en foule aux environs de sa demeure; mais il n'est pas sorti le soir. Le lendemain, l'affluence étoit encore plus considérable; & quand il s'est rendu à la cour, les acclamations l'ont accompagné dans toute sa route. L'empereur lui a fait l'accueil le plus gracieux, & il s'est retiré de cette audience comblé des faveurs de sa majesté impériale.

La cour a été informée avec satisfaction que la très-grande majorité des collèges de Ratisbonne a voté pour la concession de 100 mois romains, destinés à continuer la guerre actuelle. Nos papiers ajoutent que tous les membres du corps germanique sont persuadés aujourd'hui de l'importance dont il est pour la constitution de l'Empire de ne pas permettre qu'elle éprouve aucune altération.

Ensuite de l'arrivée de plusieurs couriers extraordinaires d'Angleterre & des fréquentes conférences du ministre de cette cour avec le baron de Thugut, le bruit a couru que la cour de Londres songeoit sérieusement à faire la paix avec la France; on présume que si cette paix avoit lieu, la nôtre devroit la suivre de près; cependant les préparatifs de la prochaine campagne se continuent avec la plus grande activité. La Hongrie vient de voter la levée gratuite d'une quantité immense de fourrages pour les armées impériales.

Une autre chose a porté à croire à la paix, c'est le délai

apporté à la promotion des généraux qui avoit été annoncée, & la nomination à quelques régimens vacans qui n'a pas encore été faite.

F R A N C E.

De Paris, le 14 pluviôse.

C'est aujourd'hui que les douze municipalités de Paris doivent être installées, & que leur police particulière correspondra plus intimement avec la police générale pour faire cesser l'horrible cherté des subsistances qui est entièrement l'ouvrage de l'égoïsme & de la cupidité. Il est temps que l'abus du mot *liberté* ne serve plus d'épave à l'esprit mercantile pour affamer le peuple & pour lui vendre les subsistances à un prix immodéré. Depuis deux ou trois jours, le renchérissement de tous les comestibles est inconcevable, & cet excès se manifeste justement au moment où la destruction prochaine de la planche aux assignats va donner à cette monnaie républicaine une plus grande valeur.

On écrit de Lyon, qu'il vient d'y avoir dans cette ville une banqueroute, dans laquelle le banqueroutier a trouvé le secret de fuir en emportant avec lui une somme de 80 mille louis en or.

Les préparatifs de la campagne prochaine se font avec l'activité la plus grande. Quelle que puisse être la détermination des puissances étrangères sur les négociations de paix qui se font pendant l'armistice, elles trouveront dans la république française la même énergie qui lui a donné la victoire en défendant la cause sublime de sa liberté.

Le gouvernement n'a rien négligé dans les mesures qui préparent les succès militaires : recrutemens, approvisionnemens de toute espèce, habillemens pour nos défenseurs, magasins fournis par des entrepreneurs connus & solvables, moyens de charrois perfectionnés & rendus plus assurés; rien ne manquera à nos armées; rien n'arrêtera l'ardeur de nos guerriers au moment que la cessation de l'armistice ouvrira la nouvelle campagne.

Cette attitude imposante & fière de la nation n'empêche pas que les vœux généraux ne soient pour la paix; mais elle empêchera du moins que la coalition ne s'abuse encore ou ne soit abusée sur la véritable situation de la France, & déterminera sans doute les coalisés à céder au besoin qu'ils ont eux-mêmes d'arriver à une prompte & juste pacification.

Il vient d'être donné à l'entreprise la confection de 350 mille habits, dont 300 mille pour l'infanterie & 50 mille pour la cavalerie. La réquisition de tous les chevaux de luxe & du trentième cheval de labour va être aussi décrétée; de sorte que la cavalerie, l'artillerie & les charrois de l'armée, n'éprouveront plus la disette de chevaux.

Pendant que de telles dispositions se font pour nos armées, toutes les mesures possibles sont mises en usage pour comprimer dans l'intérieur les manœuvres de la malveillance, & pour mettre un frein aux fureurs cruelles de l'agiotage.

Les Chevaliers du Cygne, par madame de Genlis.

Il a paru, dans cette feuille, une notice courte &

spirituelle de ce roman; le journal de Paris en a présenté un extrait exact & une critique saine: j'ai lu l'ouvrage, & j'ai cru qu'il restoit plusieurs observations à faire qui ne seroient ni sans utilité pour l'art, ni sans intérêt pour un petit nombre d'hommes paisibles, que les lettres éclairent & consolent encore.

Dans cette dernière production de madame de Genlis, les discussions politiques sont unies aux aventures romanesques; on ne peut trop blâmer ce mélange bizarre qui gêne plusieurs écrits du même genre, publiés depuis la révolution: il n'est ni d'un bon esprit ni d'un bon goût d'allier ce qui est du ressort de l'imagination avec ce qui appartient à des méditations philosophiques; c'est altérer à-la-fois & l'instruction qu'on ne peut développer suffisamment, & l'intérêt dont on ne doit jamais distraire. Il faut dans un roman des caractères qui attachent, des passions qui émeuvent, des événemens vraisemblables qui produisent une vive impression: toute dissertation étrangère, fût-elle supérieurement traitée, auroit toujours le grand défaut de détourner l'attention & de refroidir le sentiment.

On n'oppose pas sans doute *Télémaque* à cette opinion: des maximes de gouvernement eniroient nécessairement dans le plan & concouroient efficacement au but de l'auteur; elles étoient amenées par les situations, justifiées par les interlocuteurs, & ne pouvoient être plus dignement placées que dans la bouche de la déesse de la Sagesse, élevant pour le bonheur d'un peuple le fils du plus prudent des rois. Malgré des motifs aussi puissans, on se plaindroit de quelques longueurs, si Fénelon n'eût désarmé la critique par le charme soutenu de son style enchanteur.

Mais a-t-on pu dans les *Chevaliers du Cygne*, sans blesser toutes les convenances, faire de Charlemagne un monarque constitutionnel, donner à des chevaliers des idées abstraites sur le pacte social, & charger de la défense de la liberté un visir, une sultane & un eunuque?

Madame de Genlis dit que son ouvrage, par son plan et par sa forme, est plutôt un poème dans le genre de ceux de l'*Arioste*, que ce qu'on appelle un roman.

Si elle pouvoit se résoudre à mettre quelque prix au jugement de Voltaire, elle ne seroit pas très-sûre qu'il y eût des poèmes en prose. Si ensuite elle revoyoit de sang-froid son ouvrage, on doit croire qu'elle désavoueroit un rapprochement voisin du ridicule; elle sentiroit qu'il est possible de réunir dans trois volumes différens contes dont plusieurs sont froids, & n'ont aucun rapport entr'eux, de parler de chevalerie, de tournois & de faits d'armes, sans avoir rien de commun avec l'*Arioste*.

Il n'a encore été permis à personne de se comparer à ce poète inimitable qui, en créant une mythologie nouvelle, enrichit tous les arts de trésors nouveaux; qui fait craindre à son lecteur d'être désenchanté des pratiques dont il l'environne, l'invite à la crédulité par l'attrait du mensonge, se joue de son impatience, tourmente sa curiosité, suspend son plaisir pour l'accroître, & dont l'imagination flexible & brillante prend tous les tons, ravé toutes les formes & fait les délices de tous les âges.

On a été révolté, avec beaucoup de raison, de l'invention malheureuse d'un spectre qui chaque nuit vient obséder Olivier, souiller son lit, & finander de sang. Sans examiner si la terreur n'est pas ici affoiblie par le dégoût, si une telle apparition peut se concilier avec la religion & les mœurs du siècle, on ne peut disconvenir

que le sup-
proportion
fide est sa-
l'infidélité
mais si l'ar-
si les appar-
après avoir
aux ordres
jamais tous
assassin cou-
à celle qui
infortuné u-
que pour l-

Peut-on
jours de se
supporte, ce
force pour
beauté pou-

Pour qu-
création, r-
à l'appariti-
ne pourroit
ou à un co-
piquant qu-
Il est su-
agens odieu-
qu'ils produ-
ou contrari-
assez indéce-

L'auteur
personnage
imuellemen-
suite, fait
aux chevali-
qui la veul-
poisonne, p-
& converte

A ce sur-
coquette av-

de l'ambiti-
ment d'idée
d'appeller o-
tion, & les
méprisent d-

personne q-
seule pensé-
teux moyen-
pu se mépre-
de la coque-

ses réflexio-
prendre les
Madame
dédain pour
qu'elle empl-
prononce t-
de s'en abs-
de pareilles
chequante a-

On a cru
alligeant qu-
l'habileté &
pour donne-
recevoir de
contre des

que le supplice ne soit absurde, parce qu'il n'a aucune proportion avec le forfait. Poignarder une maîtresse perfide est sans doute un crime; il devient plus grand si l'infidélité a été soupçonnée sans avoir été commise; mais si l'amant étoit emporté par l'excès de sa passion, si les apparences ont dû le tromper, s'il veut s'immoler après avoir reconnu son erreur, s'il ne vit que pour obéir aux ordres de sa victime, s'il est accablé de remords & jamais consolé, s'il bénit enfin la mort qu'il reçoit d'un assassin comme le seul moyen d'expiation & de se réunir à celle qu'il adore, il est alors insensé d'infliger à cet infortuné une peine atroce, qui ne pourroit être réservée que pour le plus grand des scélérats.

Peut-on croire encore qu'Olivier, qui dès les premiers jours de son châtement est pâle, exténué, mourant, le supporte cependant si long-tems, qu'il conserve assez de force pour vaincre dans plusieurs combats, & assez de beauté pour inspirer de l'amour?

Pour que rien ne manquât à la bizarrerie de cette création, madame de Genlis intitule le chapitre consacré à l'apparition du spectre *les petits Talons*: ce titre, qui ne pourroit gueres convenir qu'à un chapitre du *Sopha* ou à un conte de la *Bibliothèque bleue*, lui a paru si piquant qu'elle étoit tentée d'en faire celui de l'ouvrage.

Il est sûrement permis d'employer dans un drame des agens odieux; mais il faut qu'ils y soient nécessaires, qu'ils produisent des incidens inattendus, qu'ils pressent ou contraignent l'action, qu'ils ne soient ni assez bas ni assez indécent pour qu'on ne puisse pas les supporter.

L'auteur a oublié toutes ces conditions en formant le personnage d'*Armofede*: cette femme se présente continuellement sans utilité; elle cite des divisions sans suite, fait naître des méprises sans effet, se prostitue aux chevaliers, aux pages, aux domestiques, à tous ceux qui la veulent, même à ceux qui la refusent; elle empoisonne, paye ses débauches & finit par devenir hideuse & convertie d'ulcères.

A ce sujet, madame de Genlis dit: *J'ai peint une coquette avec l'intention de préserver les jeunes personnes de l'ambition des conquêtes*. C'est un étrange renversement d'idées & une bien nouvelle acception de mots que d'appeler *coquette* une coureuse, ses débordemens *ambition*, & les hommes auxquels elle s'abandonne & qui la méprisent des *conquêtes*: on peut être sûr qu'une jeune personne qui aura quelque pudeur s'indigneroit de la seule pensée d'en faire de semblables, & par d'aussi honneux moyens. On sera surpris que madame de Genlis ait pu se méprendre sur le nom, les procédés & les ressources de la coquetterie, qui a pu être quelquefois l'objet de ses réflexions, & dont elle a dû faire des études pour prendre les mœurs de son tems.

Madame de Genlis continue à marquer sa haine ou son dédain pour les philosophes & la philosophie; mais l'ironie qu'elle emploie fut-elle très-fine, & les jugemens qu'elle prononce très-justes, elle n'auroit pas moins bien fait de s'en abstenir. Le moindre inconvénient qui résulte de pareilles digressions est de produire une disparate choquante avec le ton général de l'ouvrage.

On a cru y remarquer aussi plusieurs allusions. Il seroit allégerant qu'on ne se fût pas trompé; car s'il y a de l'habileté & quelquel courage à se servir de cette forme pour donner des leçons à ceux qui n'en voudroient pas recevoir de directes, il seroit vil & cruel de l'employer contre des personnes qui ont épuisé tous les genres de

douleurs & de faire entendre la satire sur des tombeaux.

Les discussions politiques qui nuisent au roman reparoissent dans les notes où elles seroient moins déplacées si elles étoient plus neuves. Il est une de ces notes très-curieuse: « Une chose assez remarquable, dit l'auteur, c'est que tous les chefs de révolutions populaires n'ont ni talent ni génie. » A l'appui de cette assertion, elle cite Cromwel & Robespierre. On ne s'attendoit pas qu'on pût placer ces deux hommes sur la même ligne; on s'attendoit moins encore qu'on pût refuser des talens & même de grands talens à Cromwell, qui, par ses victoires, ses artifices & son ascendant, est parvenu à usurper le trône, qui a enlevé la Jamaïque aux Espagnols, dicté les conditions de la paix à la Hollande, fait respecter le pavillon anglais sur toutes les mers; dont l'alliance étoit recherchée par toutes les cours de l'Europe, & qui est mort dans son lit après avoir régné avec le plus absolu pouvoir & la fortune la plus constante.

On ne peut passer sous silence l'abondance d'épigraphes dont madame de Genlis a fait usage. Il y en a deux à la tête de l'ouvrage, toujours autant & quelquefois plus pour chaque chapitre. Elles sont tirées d'auteurs français, anglais & italiens. Celles du frontispice sont un mauvais vers de T. Corneille, & un passage médiocre de l'ennuyeux roman de *Séthos*. La plupart des autres appartiennent à Debelloy, à Lemierre, à Pradon; on en a été chercher jusques dans *Surena* & *P'illusion* de Pierre Corneille: il est surprenant qu'on grossisse ses recueils de pareils vers, & qu'on ne veuille pas les laisser oublier. Madame de Genlis a vraisemblablement pensé que ses lecteurs seroient assez indulgens pour ne pas juger du goût de l'auteur par ses citations.

On est fâché d'avoir à reprendre dans cet ouvrage des lieux communs présentés comme des découvertes importantes, des locutions triviales, des épithetes insignifiantes & répétées jusqu'à satiété, comme celle de *sublime*; de la longueur dans les narrations, des incidens mal préparés, des caracteres foiblement tracés, & des invraisemblances trop frappantes.

Les productions de madame de Genlis n'étoient pas distinguées par l'esprit, mais elles étoient remarquables par le talent. Ses idées étoient communes, mais exprimées avec grace; elle n'inventoit pas, mais racontoit parfaitement; son style n'avoit pas la force, l'éclat & la chaleur que l'on admire dans quelques grands écrivains, mais il étoit pur, élégant & facile. On ne trouve plus ici ces avantages précieux, dont il faut attribuer la perte soit à son âge, qui n'est plus celui des fictions, soit à la privation de critiques éclairés, soit enfin à cette aversion déclarée contre plusieurs auteurs célèbres qui la tient depuis trop long-tems séparée des bons modèles.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen COURIL.

Suite de la séance du 13 pluviôse.

La commission a dit, continue Bonnesœur, que cette résolution établroit entre le corps législatif & les départemens & les armées une correspondance immédiate qui n'appartient qu'au directoire. On n'a point fait attention que l'acte & le discours seront adressés au directoire qui les transmettra aux ministres, & ceux-ci les

feront parvenir aux départemens & aux armées; ainsi les formes établies par la constitution seront observées.

Bonnesœur soutient que le directoire se compromettrait s'il envoyoit, sans y être autorisé, quelques discours aux départemens & aux armées; car la constitution ne lui permet pas précisément. Je suppose, dit-il, qu'il veuille donner à l'esprit public une direction funeste à la liberté; le corps législatif ne devrait-il pas avoir la faculté d'instruire, d'éclairer le peuple sur les manœuvres d'un directoire qui voudroit faire la contre-révolution.

On a dit, ajoute Bonnesœur, qu'en admettant la résolution ce seroit accorder un privilège au conseil des cinq cents, puisqu'il auroit seul le droit de faire ordonner l'envoi des discours. Motif insuffisant... Cet inconvénient tend à l'organisation de notre constitution; d'ailleurs il est balancé par le droit qui appartient au conseil des anciens d'approuver ou de rejeter les propositions de celui des cinq cents. Au surplus, ce dernier conseil peut lui-même provoquer l'envoi de ceux des discours prononcés dans le conseil des anciens qu'il jugera dignes de cet honneur.

Delacoste parle en faveur de la résolution. Il ouvre la constitution & il voit qu'elle borne les fonctions des deux conseils aux actes législatifs. Or, il prétend qu'un acte est législatif, quand il est présenté par un conseil & sanctionné par l'autre. S'il s'agissoit d'une insertion au procès-verbal, d'une mention honorable, cela seroit un acte de police intérieure. Mais ici il s'agit d'électriser l'esprit public, par l'envoi du discours du président du conseil des cinq cents. Certes, si la constitution eût permis aux deux conseils de s'assembler, le discours prononcé auroit eu l'assentiment général, & d'un commun accord on eût voté pour l'impression & l'envoi aux départemens. Le but de cet envoi est bien public; on a dit que par là le conseil des cinq cents ne peut devenir extrêmement dangereux, qu'autant que celui des anciens le voudra bien. Qu'on ne dise pas que de cette manière le conseil des anciens sera un censeur important ou un approbateur complaisant; il sera un juge sensé qui dans sa sagesse fera ce qu'il jugera le plus convenable pour le bien public.

On demande la clôture de la discussion; Cornilleau s'y oppose: cette question est très-importante, dit-il; vous ne pouvez faire que des loix, c'est au directoire qu'il appartient de faire des discours, des proclamations pour l'exécution des loix. Si un parti avoit assez de force dans le corps législatif pour faire envoyer aux départemens & aux armées des discours qui contiendroient des insinuations perfides contre le directoire, il parviendroit peut-être à la renverser, & nous nous trouverions dans un cahos pire que celui où nous étions au 31 mai.

Lecouteux observe que le rapport de Lamarque, dont le conseil a aussi ordonné l'impression & l'envoi, contient trois notes qui ne sont point de nature à être approuvées par le conseil des anciens. Ducos répond qu'il ne s'agit pas encore de cette résolution.

Rousseau répond aux défenseurs de la résolution. Les administrations, dit-il, pourroient opposer ces discours aux ordres qu'elles auront reçus du directoire: dès-lors

tout se désordonne; l'action du pouvoir exécutif se paralyse; son autorité s'éclipse. Qui vous assurera que les autorités judiciaires mêmes n'iront pas païser dans les ouvrages que vous aurez adoptés des interprétations contraires à l'esprit de la loi, & qu'elles n'en abuseront pas pour placer à côté d'elles une espèce de jurisprudence qu'elles feroient dériver des opinions que le corps législatif auroit revêtues d'une autorisation solennelle?

Qu'auroit-on à reprocher à des juges qui n'auroient altéré la loi qu'en s'appuyant sur l'autorité du législateur?

La question paroît d'un tel intérêt à Cornilleau, qu'il propose de nommer une seconde commission pour l'examiner de nouveau.

Si la résolution n'est point approuvée, dit Dalphonse, il en résultera que les deux conseils pourront envoyer séparément leurs discours; c'est faire deux corps législatifs indépendans l'un de l'autre. Premier danger.

Si les deux conseils sont opposés, voilà le peuple jeté entre deux partis contraires; de-là des divisions, des déchiremens, la guerre civile. Second danger.

Si le directoire est chargé seul de cet envoi, ou bien il n'en fera pas du tout, ou bien il enverra les discours qui conviendront le plus à ses projets; il fixera l'opinion publique sur un conseil privativement à l'autre; de-là peut-être le renversement de la constitution. Troisième danger non moins grand que les deux premiers. Vous les éviterez tous en faisant des envois de discours & d'adresses, autant d'actes législatifs; car alors il n'y aura plus qu'unité de sentimens. Le conseil des anciens rejettera tout ce qu'il ne croira pas convenable à l'intérêt public. Rejetteroit-il mal-à-propos que ce parti seroit encore préférable à l'autre; car il éviteroit la division entre les deux conseils qui forment le corps législatif.

Le conseil ferme la discussion & approuve la résolution.

Il nomme une commission pour examiner la résolution qui ordonne l'impression & l'envoi des rapports de Camus, Drouet & Lamarque.

N. B. Aujourd'hui 14, le conseil des cinq cents a adopté le projet de résolution relatif à une levée de chevaux.

Bourse du 14 pluviôse.

Amsterdam..... $\frac{41}{123} \frac{17}{64} \frac{9}{32}$	Louis.. 5450-75-80-500-10
Hambourg... 39,500-39,000.	500-490-80-60-50.
Madrid..... 2200.	Ecus..... 5300-70-60-50.
Cadix..... idem.	Linget d'argent. 10,200-150.
Gènes..... 19,500.	Inscriptions..... 100-95.
Bâle..... $\frac{29}{84} \frac{15}{32}$	

Café, 340. — Sucre d'Hambourg, 335. — Sucre d'Orléans, 260. — Savon de Marseille, 215. — Chandelle, 130.

* * Les Trois Sœurs & la Folie guérie par l'Amour, ou les Heureux effets de l'Amour filial; 4 vol. in-18. avec de jolies figures. Prix, 4 liv. en numéraire, ou assignats 460 liv. francs. Chez Laurens, le jeune, libraire, rue Jacques, n°: 32.